

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 octobre 1845.

REVUE DE LA SEMAINE.

Tant que l'agitateur s'est borné à faire des discours, à promettre par les voies pacifiques un rappel qui ne peut être conquis que par les armes, l'Angleterre s'est contentée de le surveiller et de préparer ses moyens de résistance. Mais il a organisé des tribunaux qui, en rendant une justice ne découlant plus du gouvernement, délient le premier chaînon du lien qui unit l'Irlande à l'Angleterre, premier acte qui soit vraiment d'une politique élevée et d'une haute portée. Le pouvoir l'arrête au début, car il a compris qu'il y avait là un danger véritable. O'Connell, qui marchait, il y a quelques jours seulement, en triomphateur, qui était le véritable roi d'Irlande, a pu croire à l'invulnérabilité de sa personne. Le rêve n'aura pas été long.

La situation se dessine avec netteté. L'Irlande est en proie à d'horribles souffrances; elle est opprimée sous toutes les formes: par une religion qui n'est pas la sienne; par des lois qui lui ont été imposées; par un parlement où elle n'a qu'une représentation insuffisante, inégale à celle des autres parties du royaume; par la propriété dont elle n'est que la fermière et aux conditions les plus dures. La mise en jugement d'O'Connell indique assez qu'elle ne doit rien attendre de la pitié de ses oppresseurs, auxquels déjà un allié offre une armée. Que fera maintenant ce malheureux peuple? Reprendra-t-il sa chaîne qu'il a espéré briser? Aura-t-il, dans son désespoir, recours aux armes, cette dernière raison des peuples aussi bien que des rois? Nous ne le saurons que dans quelques jours, au moment où son chef paraîtra devant le jury.

L'occasion d'une lutte sérieuse a été belle pour l'Irlande; c'était le moment où les chartistes lui offraient un concours actif, où les niveleurs du comté de Galles pouvaient, s'ils avaient été soutenus, s'organiser sur une vaste échelle et tenir en échec de nombreuses troupes. Ce n'était plus une lutte religieuse, ce n'était plus l'Irlande seule qu'il s'agissait d'affranchir; c'était là une guerre sociale qui embrasait tout le royaume. O'Connell ne portait pas ses vues si loin; il a manqué d'audace. La légalité par laquelle il voulait tuer ses ennemis l'aura tué lui-même. Pour faire des révolutions profondes il faut un but élevé et de l'audace pour l'atteindre.

Anvers célébrait il y a quelques jours par une fête splendide l'ouverture du chemin de fer qui unit la Belgique à la Prusse. Nous voyons sans regret une nation voisine marcher avec rapidité dans la voie des améliorations matérielles; mais nous ne pensons pas que les richesses et la splendeur que lui promettent ses nouvelles communications avec l'Allemagne doivent la rendre injuste envers la France, et surtout lui faire oublier ce qu'elle en a reçu.

En rappelant les diverses fortunes de la ville d'Anvers, M. le ministre des travaux publics de Belgique a dit: « Il fallait à la prospérité d'Anvers la liberté de l'Escaut. Cette liberté, la domination espagnole ne parvint pas à la maintenir, l'administration autrichienne la sacrifia, l'Empire la rendit nulle, et la Hollande a pu la subir, mais non la vouloir. »

C'est être ingrat, ce nous semble, que de ne pas se souvenir que l'Escaut était fermé en effet depuis le traité de Westphalie,

c'est-à-dire depuis près d'un siècle et demi, lorsque la France révolutionnaire le rouvrit en s'emparant de la Belgique, successivement la proie de tant de nations. C'est être ingrat que d'oublier que la France agrandit ce magnifique port d'Anvers dont la Belgique veut faire aujourd'hui un port du Zollverein, y creusa trois bassins et huit canaux, et lui permit d'abriter mille navires le long de ses quais. C'est être ingrat que de reprocher la stagnation du commerce à l'Empire, qui dépensa tant de millions pour faire d'Anvers un des plus magnifiques ports du monde, et qui ne put pas, dans sa longue lutte contre l'Angleterre, conquérir la liberté des mers.

Après tant de bienfaits, on a mauvaise grâce à être si dédaigneux; mais M. le ministre des travaux publics venait de porter un toast au roi de Prusse, et il craignait de se montrer reconnaissant envers la France, sans laquelle la Belgique serait encore une annexe de la Hollande. Le Zollverein veut réunir à lui la Belgique; celle-ci a besoin d'un marché pour écouler les produits de ses manufactures. Nous avons commis la faute de ne pas la réunir à la France alors qu'il n'y avait qu'à vouloir; le gouvernement a commis la seconde faute de céder aux cris mal fondés de quelques industriels dans la question de l'union douanière. Nous portons aujourd'hui la peine de ces fautes. La Prusse, qui tend à reconstituer à son profit une sorte d'empire d'Allemagne, forme une confédération industrielle aujourd'hui qu'une confédération politique ne lui serait pas permise. Elle fonde ses alliances sur les intérêts matériels, qui soumettront sans nul doute les intérêts politiques si la France persiste dans la funeste voie dans laquelle elle s'est engagée.

M. Ledru-Rollin est venu rendre compte aux électeurs du Mans de sa conduite dans la dernière session, récapituler les combats livrés à la liberté par le ministère, les fautes et les échecs de la politique extérieure du cabinet. Une fois encore nous applaudissons à ces comptes-rendus, qui lient le représentant, qui, en mettant à nu sa conduite dans le passé, tracent la route qu'il devra suivre à l'avenir, qui ne lui permettent ni d'hésiter sans faillir, ni de tergiverser sans déshonneur. Nous applaudissons à ces réunions, parce que le mandataire vient s'y retremper dans l'élément d'où il est sorti, seul moyen de se maintenir ferme au milieu de la corruption qui suinte de toutes parts, de conserver quelque vigueur au milieu des assauts livrés chaque jour à la vertu et à l'indépendance de l'homme, de ne pas oublier les notions du juste et du vrai dans une chambre où les intérêts particuliers, mis à la place des intérêts généraux du pays, se croisent, s'entrechoquent, et nous donnent le spectacle de la plus déplorable anarchie dans les idées. Nous applaudissons à ceux qui viennent courageusement, loyalement, en disant ce qu'ils ont fait, apprendre ce qu'ils ont à faire. Mais nous devons regretter de nouveau que ce courage, cette loyauté se renferment dans un cadre restreint, que des discours variés seulement dans la forme et tournant tous dans le même cercle ne s'adressent qu'à un petit nombre d'auditeurs, auxquels ils semblent faire des intérêts différents de ceux de la France entière. A nos yeux, les représentants ne doivent pas être les députés d'un collège, mais les députés du pays. C'est en vain que la presse redira leurs discours, les fera connaître à toutes les villes: ce ne seront jamais que les paroles d'un

homme à un petit nombre d'hommes.

Voilà pourquoi nous regrettons que l'opposition radicale ne soit ni assez unie ni assez homogène pour faire collectivement, à la fin de chaque session, un compte-rendu exact et détaillé, dans lequel elle dirait sa conduite, dévoilerait tout entière celle du ministère, expliquerait pourquoi elle l'a combattu, pourquoi elle le combattra encore. C'est là pour elle le seul moyen de conquérir au dehors de la chambre la puissance qu'elle n'a pas au dedans. Un homme peut dire de fort bonnes choses, écrire de très-belles pages sur son époque, mais on ne fait pas à soi tout seul l'histoire de son temps.

Nous ne suivrons pas M. Ledru-Rollin dans son discours; il a été vif, énergique, brillant quelquefois; il a remué vivement, à plusieurs reprises, son auditoire, en touchant à des idées nationales. Mais comme nous disons la vérité aux hommes de notre parti aussi bien qu'à nos adversaires, nous relèverons une phrase du député radical, laquelle nous semble renfermer une erreur dangereuse. « Unissons-nous, a dit en finissant l'orateur; aujourd'hui nous les thèses sociales. Il ne s'agit plus de constituer l'avenir, mais de défendre les conquêtes du passé; il n'y a plus qu'une question vivante, la question politique. Unissons-nous, et rien ne saura résister à nos efforts. »

Défendre les conquêtes du passé, combattre en prenant ses armes dans la politique actuelle, est un beau rôle, mais ce n'est pas le seul que doive remplir un véritable législateur; et c'est peut-être à cet abandon de l'avenir qu'il faut attribuer l'impuissance de l'opposition actuelle. Les thèses sociales sont précisément le flambeau qui doit la guider; si elle éteint ce flambeau, elle marche au hasard.

Si vous ne vous occupez que des intérêts du moment, vous ne serez soutenus que par eux; vous userez votre vie à combattre, sans rien fonder, sans rien léguer à l'avenir. Le moment où les thèses sociales se débattent hautement n'est pas si loin qu'on le pense, peut-être. Pourquoi ceux qui ont la puissance de la parole, le retentissement de la tribune, les ajourneraient-ils quand elles frappent à nos portes, quand demain peut-être elles vont forcer le monde à s'occuper d'elles? Comment laisser à un autre siècle l'organisation du travail, quand vous voyez l'industrie se débattre dans les réseaux de fer des fraudes commerciales et de la concurrence illimitée? quand des crises, fléaux périodiques, jettent sur le pavé de nos rues les femmes et les filles des ouvriers, en proie aux tortures de la misère, qui appelle, qui convie la séduction? quand de pauvres vieillards, qui ont blanchi rivaux à un métier qu'ils ne peuvent plus mettre en mouvement, n'ont pour refuge que le dépôt de mendicité, où l'on n'arrive qu'en passant par la prison, que des hospices insuffisants, à la porte desquels ils se pressent, attendant qu'il en sorte un cadavre pour prendre sa place?

Mais ce département que vous représentez a été agité par des émeutes qui avaient pour objet l'enlèvement des grains, et le soin de pourvoir à la subsistance publique est laissé à la spéculation particulière! Grave question d'économie politique qui est aussi une thèse sociale!

Mais des capitalistes peuvent s'associer pour faire hausser le prix du sel, ce besoin de tous les jours, pour faire hausser le prix de la

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 OCTOBRE.

UNE SURPRISE DE NUIT.

ÉPIQUE MILITAIRE.

(Suite et fin.)

Vers deux heures du matin, la fusillade, jusqu'alors continue, eut des intervalles qui duraient quelquefois une demi-heure; ils me donnèrent le loisir de m'apercevoir que je grelottais sous mes habits mouillés et sous l'air glacial de la nuit. D'ailleurs, épuisé de fatigue, je me laissai tomber plutôt que je ne m'étendis derrière le parapet qui nous protégeait. Quelques autres officiers vinrent se coucher à mes côtés, et d'instinct on se rapprocha pour avoir moins froid. Je tombai alors dans une sorte de sommeil éveillé, d'un effet bizarre, où mon imagination repassait tout ce qui venait de se passer avec une telle force d'illusion, que la mousqueterie recommença sans troubler mon rêve.

Les coups de fusil, les cris, les imprécations, tout ce que j'entendais en fin de près ou de loin, et très-distinctement, me semblait retentir dans ma mémoire, non à mes oreilles; et je ne sais ce qui m'aurait arraché à ce profond engourdissement, si tout-à-coup la terre n'avait tremblé sous moi, tandis qu'une vive et subite clarté me brûlait les yeux. Un craquement général suivit, comme si la ville entière eût été sur le point de s'écrouler. C'était le magasin à poudre qui sautait; avec lui nous perdions tout le service de notre petite artillerie.

Il fallut bien se relever et tenir tête à de nouvelles attaques. Le découragement s'était emparé de nous; plus de vingt hommes étaient allés demander du secours, pas un n'avait reparu. Ils étaient interceptés sans aucun doute. Aucun bruit de guerre ne nous arrivait d'ailleurs, et il était trop évident que nous allions avoir toute la garnison sur les bras.

Nous tîmes pourtant jusqu'à l'aurore: il fallut bien alors nous apercevoir et de nos pertes et de l'inutilité de notre résistance. Rassemblés derrière ce parapet improvisé, nous nous comptions lentement du regard, ne voyant guère ce qui pouvait nous sauver. Un vieil officier fit remarquer que le rempart n'était point large et que les Français ne pourraient

tirer grand avantage de leur supériorité numérique; mais il achevait à peine cette consolante réflexion, mal entendue à travers le bruit, qu'une décharge terrible vint le démentir.

Pendant qu'une vive fusillade détournait notre attention, une partie des ennemis, long-ant le pied des remparts, était venue occuper le côté opposé de notre bastion. Pris ainsi entre deux feux, il fallait nous résoudre à la retraite. Je me retournai vers le capitaine Guthrie, que je vis, les bras étendus devant lui, battre l'air de ses mains égarées. Une balle venait de lui crever les deux yeux. M'Dougal dont j'ai parlé, ce lieutenant que la perspective de la mort faisait pleurer sur un navire et qui s'était battu toute la nuit en vrai lion, M'Dougal gisait à terre, étourdi par une blessure au front. Le commandement me revenait, à moi, le plus jeune et le plus inexpérimenté de tous. Terrible responsabilité, savez-vous!

Sans être bien certain que la porte par laquelle nous étions entrés fût encore ouverte, j'essayai d'y mener ma petite troupe, encore en bon ordre. Guthrie, placé entre deux soldats et guidé par eux, poussait à chaque pas d'involontaires gémissements; les ennemis nous accompagnaient d'un feu soutenu. Nous laissions derrière nous un sanglant sillage de morts et de blessés.

Pour comble de malheur, je n'avais pas calculé que l'embouchure du havre, maintenant rempli d'eau, était entre nous et Waterport-Gate. Une fois au bord de cette espèce de canal, encaissé dans de hautes murailles en brique, il ne fallut pas long-temps pour me rendre compte de notre situation, à ce coup désespéré. Il n'y avait pas trois partis à prendre, cernés comme nous l'étions: à moins de nous rendre purement et simplement prisonniers, il fallait, sans balancer, sauter dans ce bassin, où flottaient çà et là quelques gros blocs de glace, et gagner comme nous pourrions un petit bâtiment ponté hollandais, amarré par une grosse corde au bord opposé. Tandis que j'essayais de calculer froidement cette chance suprême, deux ou trois cris et le bruit d'autant de corps précipités dans l'eau me firent retourner brusquement. C'étaient quelques uns de nos soldats qui, littéralement devenus fous, se jetaient, sans lâcher leurs armes, dans le bassin fatal. Plusieurs autres suivirent cet exemple insensé. Guthrie, abandonné par ses guides, et ne sachant où se diriger, allait aussi tomber dans l'eau, lorsque j'arrivai assez à temps pour le retenir. Le pre-

nant à bras-le-corps, je le terrassai sans peine, et quand il fut à terre:

— Ne bougez pas, lui dis-je. Il y va de la vie.

Puis, voyant qu'il était inutile de donner des ordres à des gens dont la tête était perdue, je n'avisai plus qu'un moyen de fuir.

Il y avait, le long des murailles qui bordent le canal, une espèce de charpente composée d'une poutre transversale soutenue à ses extrémités et à son milieu par d'autres soliveaux disposés en piliers, le tout destiné, je crois, à préserver le mur du frottement des navires, et s'élevant à neuf ou dix pieds environ au-dessus de l'eau. Comment j'y descendis, à reculons, en m'accrochant des mains et des pieds aux saillies du mur, mon épée entre les dents, au grand détriment de mes genoux meurtris et déchirés, c'est ce qu'il ne faudrait pas me demander. Le plus certain, c'est qu'arrivé sur cette plate-forme étroite, je passai mon épée dans mon ceinturon, — le fourreau était depuis long-temps à tous les diables, — et avisant un glaçon d'assez belle dimension qui flottait au-dessous de moi, je m'y élançai à corps perdu, très-assuré de la résistance qu'allait m'offrir ce radeau improvisé. Mais je manquai mon coup, et fis assez désagréablement le plongeon jusqu'au fond du bassin.

Bien m'en prit alors de savoir nager, car, lorsque je revins à la surface de l'eau, il me fallut atteindre en plusieurs brassées le glaçon qui me fuyait. Ma grosse capote, complètement trempée, compliquait singulièrement cette opération; mais ce qui me parut le plus horrible, une fois cramponné tant bien que mal à ce glissant appui, ce fut d'avoir à lutter contre les malheureux qui, déjà submergés, s'accrochaient à moi pour sortir de l'eau. Il était assez évident que je ne pouvais les sauver; il était non moins démontré que leurs étreintes désespérées n'allaient à rien moins qu'à me faire noyer, et cependant, allez! c'est un vilain souvenir que celui des coups de pied au moyen desquels je me débarrassai d'eux. Ceux-là surtout dont le regard suppliait avant rencontre le mien, dont la voix étouffée avait frappé mon oreille, il était affreux de les voir disparaître à jamais sous le flot mortel.

Je n'étais pas le seul en possession d'un morceau de glace. Une douzaine au moins de nos gens jouaient la même partie que moi; mais quelques uns étaient blessés, d'autres saisis par le froid de l'eau; ceux-ci lâchaient prise l'un après l'autre, tantôt avec un blasphème désespéré,

houille, cet aliment, cette source de l'industrie, cette nécessité de tous les hivers, et les ouvriers ne peuvent pas s'entendre pour maintenir à un taux raisonnable le prix de leur salaire ! Et vous voulez ajourner !

Mais l'instruction supérieure, qui mène au bien-être, est le patrimoine exclusif de la richesse, et le pauvre se morfond sans pouvoir l'atteindre ! Et vous parlez d'ajourner !

Mais l'égalité écrite dans les codes, dans les chartes, n'est qu'un vain mot, qu'une ombre qu'on poursuit sans pouvoir la saisir ; elle n'existe nulle part, et il serait temps d'en faire une réalité.

Sans doute, il faut défendre les conquêtes du passé, il faut les disputer à qui les veut reprendre ; mais ce passé s'appuie bien plus sur l'avenir que sur le présent, croyez-le. Vous ne maintiendrez ses conquêtes qu'en marchant à des conquêtes nouvelles, qu'en les réalisant ; et dans cette lutte glorieuse vous aurez tout le peuple avec vous.

On ne sait pas ce qui se passe dans les chancelleries au sujet de la Grèce ; mais il semble que les puissances tiennent à intervenir, plus qu'il ne devrait leur être permis, dans les affaires de ce pays. La Grèce a voulu une constitution ; le roi, librement ou non, l'a promise. La France doit avant tout respecter et faire respecter ce droit absolu qu'ont les peuples de donner une forme quelconque à leurs gouvernements. Cependant que se passe-t-il ? On écrit de la frontière de Pologne, 8 octobre :

« L'empereur de Russie est parti de Varsovie plus tôt qu'il ne s'y était attendu. Il se peut que la marche de la révolution survenue à Athènes ait influé sur la détermination de S. M. Une partie des troupes se rendra à l'armée du Sud. Il est impossible que l'empereur approuve ce qui s'est passé en Grèce ; il ne saurait tolérer un état de choses qui ne s'appuie que sur la violence. »

Une lettre de Vienne contient ce qui suit :
« On avait cru d'abord que les affaires de la Grèce seraient réglées par les trois puissances protectrices. Cependant, avant-hier 6 octobre, on a expédié dans la journée deux courriers avec des dépêches de la chancellerie d'état, dont l'un a pour destination Paris et l'autre Londres. La dignité de l'ambassadeur autrichien a été singulièrement blessée à la cour d'Athènes. On croit donc que les affaires de la Grèce seront portées devant le concert européen ; outre les cinq grandes puissances, on y invitera encore un souverain allemand qui a un intérêt dynastique dans les affaires de la Grèce. »

Paris, le 19 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous l'avions prévu : le *Journal des Débats* avait dû se prononcer sur le manifeste de M. de Lamartine afin de pouvoir le traiter avec sa fatuité accoutumée et sur ce ton demi-badin qui est le ton de tous les articles de cet organe de la cour.

M. de Lamartine, au temps où il gardait encore des illusions sur le système suivi depuis treize ans, était l'idole du *Journal des Débats*. M. de Lamartine ne montait pas à la tribune pour défendre des erreurs qu'il abandonnait heureusement depuis, sans que la feuille Bertin n'exaltât, non pas seulement la magnificence de son style, mais la hauteur de ses pensées, la rectitude de son jugement, la profondeur de ses vues. Comment en un plomb vil l'or pur de M. de Lamartine, c'est-à-dire sa logique et la hauteur de ses aperçus se sont-ils changés ? A présent, ce n'est plus qu'un poète qui, par lassitude ou par un revirement subit d'imagination, passe à d'autres sujets de poésie.

Cependant, voyez le malheur : M. de Lamartine, qui est un homme de talent, on veut bien le concéder, met justement la main sur des vieilleries ; il ressuscite le compte-rendu, « avec quel exagération démocratique de plus, aussi vieilles que le compte-rendu lui-même. » M. de Lamartine vient d'inventer « la royauté entourée d'institutions républicaines » ; et vous verrez qu'il inventera encore un jour ou l'autre « le programme de l'Hôtel-de-Ville et mille autres nouveautés de cette espèce. »

M. de Lamartine est bien mal avisé d'aller déterrer des thèses aussi usées que celle de la souveraineté nationale. Il est certain que s'il voulait reculer au-delà du programme de l'Hôtel-de-Ville et célébrer le régime de la Restauration, il serait plus neuf, car il serait le panégyriste d'un ordre de choses auquel on nous ramène sensiblement chaque jour. Les *Débats* ont raison, le programme de l'Hôtel-de-Ville, les promesses de juillet, sont des vieilleries d'un siècle, et quand on relit l'histoire des expansions républicaines du Palais-Royal, des poignées de main et des sourires et des serments d'alors, on croit à peine que tout cela se soit accompli au commencement d'un régime dont ce que nous voyons est la continuation.

Les défenseurs de la triste politique où la nation s'étirole et s'amoindrit parlent exactement le même langage que les légitimistes à qui on reproche de ne pas se réformer.

Les légitimistes se transforment en républicains pour la même cause, après avoir accepté, favorisé, aidé l'invasion ; de même vous avez fait retour vers l'esprit de la Restauration, après avoir flatté le peuple en 1830 on promet tout ce qu'il a voulu. Voilà pourquoi nous disons toujours avec le plus vulgaire des proverbes qu'en politique, comme dans les relations privées, défiance est mère de sûreté.

M. de Lamartine, lui, ne s'est pas assez défié ; il a prêté trop long-temps son appui à une cause que l'opposition de gauche avait des long-temps jugée mauvaise. Il lui a fallu plus de temps pour connaître nos hommes d'état. Il y est venu pourtant ; il s'est rallié aux espérances qui avaient été formulées en 1830 et depuis.

Les *Débats* prêtisent à M. de Lamartine qu'il ne sera jamais un homme d'état, jamais même un homme de parti. Les *Débats* savent bien qu'ils sont mauvais prophètes ; ils ont dit il y a quatre ans à M. Guizot qu'ils ne l'estimeraient jamais, et aujourd'hui il est pour eux presque un grand homme.

Quelques personnes, qu'on voit vu hier M. le maréchal Soult gravir les escaliers de son hôtel au moment où il venait de descendre de sa voiture de voyage, affirment qu'il avait l'air souffrant et très-fatigué. Cela s'est répété le soir dans quelques salons et au foyer de l'Opéra.

On prétend que M. Guizot s'attendait à ne plus revoir M. le maréchal Soult à Paris en qualité de ministre de la guerre, et qu'il a été fort surpris quand il a su que le maréchal ne songeait pas encore à donner sa démission. Cela a dû lui être très-déplu les projets de ceux qui voudraient déjà que le ministère de la guerre fût vacant pour y appeler M. Bugeaud, l'homme du système, le seul qui, militairement, ait jamais bien compris toute sa pensée.

Le duc de Montpensier va revenir à Paris dans quelques jours, sans avoir fait le simulacre de siège que l'on avait préparé à Metz en son honneur et pour son instruction. Les troupes qu'on avait déplacées vont reprendre sous peu aussi le chemin de leurs garnisons respectives.

La violence des vents qui ont soufflé dans l'avant-dernière nuit n'a pas permis à la mâle de Douvres d'entrer dans le port de Calais. Aussi sommes-nous aujourd'hui sans nouvelles d'Angleterre. Cette circonstance est fâcheuse, car nous aurions ouvert avec intérêt les feuilles anglaises pour y lire ce qu'elles contenaient relativement à la procédure instruite contre O'Connell. Toute la presse parisienne s'occupe ce matin de la résolution que le cabinet anglais vient de prendre et la considère comme une déclaration de guerre à l'Irlande. Quelle que soit l'issue du procès, dans lequel le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de s'engager, cette issue ne peut qu'être fâcheuse pour lui. Acquitté, O'Connell recommence sa propagande en faveur du rappel, et il la recommence avec tout l'ascendant d'un homme qui triomphe et qui a la loi et la justice pour lui. Condamné, qui nous dit que les Irlandais le livreront à ses ennemis et qu'ils ne se soulèveront pas pour venger le libérateur ? On voit donc bien que, quoi qu'il arrive, il y aura des embarras pour le cabinet anglais. O'Connell fondera, dit-on, sa défense sur ce principe que le droit de pétition est formellement reconnu, consacré par la constitution anglaise ; que l'acte d'union est un simple acte parlementaire contre lequel tout citoyen de la Grande-Bretagne a le droit de pétitionner, et que démontrer les inconvénients, les dangers de l'union, n'est pas plus un crime que de démontrer l'injustice de la loi des céréales ou de toute autre loi ; enfin que du droit de pétition dérive inévitablement le droit de se concerter, de s'associer pour obtenir le redressement des griefs. Voilà ce que soutiendra O'Connell avec sa double autorité de légiste, et d'accusé. Nous n'avons pas besoin de dire que nous souhaitons vivement l'acquiescement du grand agitateur, et nous sommes certains de ne pas être les seuls, en France et en Europe, à formuler un pareil vœu.

La résolution de poursuivre O'Connell et les repealers a été, assure-t-on, prise au château d'Eu, lorsque la reine Victoria, accompagnée de son ministre des affaires étrangères, est venue y rendre visite à S. M. Louis-Philippe. Le cabinet anglais tenait à avoir la certitude qu'en aucun cas le gouvernement français n'interviendrait en faveur de l'Irlande, et qu'il ne laisserait se former en France aucun parti, aucune association, aucun corps de partisans pour aller porter secours à la patrie d'O'Connell. Aussitôt qu'il a eu cette certitude, il s'est démaqué, et il a attaqué l'Irlande de front, avec toutes la résolution d'un adversaire qui est bien décidé à ne pas reculer.

La *Quotidienne*, par des conventions dont la date ne remonte pas bien loin, a pris des engagements avec un membre de la branche aînée pour une durée de cinq années. Pendant cinq années cette feuille sera rédigée sous les inspirations qui lui viendront de Goritz et dans l'intérêt de ceux qui y résident. C'est par suite de ces conventions qu'un nouveau directeur, M. de Lornerie, ancien chef du personnel au ministère de la guerre sous le cabinet Polignac, a été placé à la tête de la *Quotidienne*, dont M. de Valmy,

M. Berryer et autres députés légitimistes demeureront toujours les patrons. Le *Journal des Débats* contient, à ce sujet, ce qui suit : « Divers journaux continuent à parler de la nouvelle position faite à un journal légitimiste et à son patronage parlementaire par un directeur envoyé de Kirchberg. »

Pour nous, et au milieu de toutes ces révélations où se trouve mêlé le nom de M. de Polignac, il n'y a qu'une seule question, mais elle est grave.

Il s'agit de savoir si des hommes politiques qui ont accepté une position parlementaire et ont désiré sans doute se faire un caractère, exercer officiellement le patronage d'un journal qui, en ce moment, reçoit, officiellement aussi, sa direction du dehors ? Par la presse ou par la tribune, nous aurons sans doute la solution de ces questions. »

Nous saurons demain s'il conviendra à la *Quotidienne* de répondre à cette interpellation indirecte du *Journal des Débats*.

M. le ministre de l'intérieur est de retour à Paris ; il a repris la signature.

Nous apprenons aussi l'arrivée du maréchal Soult.

M. Boisseau, ancien avocat au parlement de Paris et membre de l'Assemblée législative, vient de terminer sa carrière à Bolsey (Seine-et-Oise), à l'âge de 95 ans. Il avait rempli pendant plus de trente ans les fonctions de juge de paix du canton de Gonesse.

M. le docteur Pasquier est parti pour Metz samedi dernier, il se rend auprès de M. le duc de Montpensier, dont le mal a été jugé assez grave pour nécessiter ce déplacement.

La nomination de M. Bresson au poste d'ambassadeur à Madrid est, assure-t-on, signée. Toutefois, M. Bresson ne se mettra en route que lorsque la majorité de la reine Isabelle aura été reconnue par les cortès.

Une lettre du Havre porte que la santé de M. Casimir Delavigne inspire de vives inquiétudes.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 octobre 1843.

Point d'affaires avant l'ouverture ni pendant la bourse.

Le premier cours du parquet a été 81 85 ; le second et le dernier, 81 80.

Après la clôture, 81 80 offert.

Les fonds anglais ne sont pas arrivés, si 260 1/2.

Cinq pour cent	121 10	Trois pour cent belge	108 75
Quatre et demi pour cent	109 25	Banque belge	768 75
Quatre pour cent	81 80	Caisse d'Amortissement	1145 50
Trois pour cent	81 80		5085 00
Actions de la Banque	3295 50		
Obligations de Paris	1350 50		
Rentes de Naples	108 30	CHÉMIN DE FER.	
Etats Romains	107 0/0	Paris à Rouen	690 00
Dettes actives d'Espagne	29 1/4	Paris à Orléans	675 75
Cinq pour cent belge	104 3/4	Rouen au Havre	558 25
		Strasbourg à Bâle	183 75

IRLANDE.

Voici, d'après la formule du mandat lancé contre O'Connell, les griefs qui lui sont reprochés.

Il est accusé :

- 1° De conspirer illégalement et séditionnellement avec certains autres personnes pour exciter le mécontentement et la désaffection dans l'esprit des sujets de S. M., leur inspirer des sentiments de haine et de mépris contre le gouvernement et la constitution du royaume, ainsi que de résistance contre le gouvernement ;
- 2° Comme aussi d'avoir engagé du faulx de personnes à se réunir pour parvenir, par l'intimidation et un déploiement de force physique, à opérer des changements dans la constitution du royaume ;
- 3° D'exciter des sentiments de jalousie et de désaffection entre les diverses classes des sujets de S. M. ;
- 4° D'avoir tenté de détourner divers sujets de S. M. la reine, et entre autres des soldats de la marine et de l'armée, de l'obéissance à S. M. ;
- 5° D'avoir porté atteinte aux droits de divers sujets de S. M. ;
- 6° D'avoir jeté le discrédit sur les tribunaux du royaume en diminuant la confiance des sujets de S. M. dans ces mêmes tribunaux ;
- 7° D'avoir usurpé les prérogatives de la couronne en établissant des tribunaux ;
- 8° D'avoir prononcé des discours séditionnels et publié des pamphlets pour atteindre ces divers buts ;
- 9° De s'être fait donner dans le même but, par ses partisans et dans diverses parties du royaume-uni, ainsi que dans d'autres pays, de l'argent ;
- 10° D'avoir assemblé des meetings composés de personnes mal intentionnées ;
- 11° D'avoir excité d'autres personnes à tenir de pareilles assemblées illégales et séditionnelles ;
- 12° D'avoir publié des libelles séditionnels contre le gouvernement et la constitution du royaume, et autres faits qui seront exposés par l'attorney-général.

— Voici l'adresse d'O'Connell au peuple irlandais :

tant avec des soupirs gémissants dont l'intonation funèbre a quelque chose d'effrayant ; plaintes et râle tout à la fois, qu'on n'oublie plus quand on les a une seule fois entendus.

Il vint un moment où je fus à mon tour saisi du plus complet découragement. Je ne sentais plus mes doigts ; un frage de sang passait devant mes yeux ; ma poitrine oppressée me refusait le souffle, et la tête inclinée en arrière, j'allais succomber lorsqu'une voix amie me rappela au sentiment de l'existence :

— Courage, Moudiel ! Au vaisseau ! Que diable ! Si j'arrive avant vous, comprenez sur moi.

Le nageur qui parlait ainsi me repoussa d'un coup d'épaule et gagna les devants sans que je l'eusse pu reconnaître.

J'arrivai enfin près du vaisseau.

— Courage ! me répéta la même voix.

Et une corde me fut jetée. Je la saisis au vol ; mais, retirée trop vite, elle glissa dans ma main amortie, et le léger bruit qu'elle fit en retombant contre le bordage du petit navire produisit sur moi l'effet d'un coup de canon.

— A vous encore !

Une seconde corde tomba sur l'eau près de moi. Celle-ci était doublée ; je la saisis et la passai sous mes bras.

J'ai su depuis que j'avais les yeux ouverts et que je parlais très-distinctement lorsqu'on parvint à me hisser sur le pont. Une fois là, par exemple, toute force m'abandonna, et je ne sentis pas même une balle qui me fracassa le poignet pendant que mes deux braves camarades me entraînaient vers l'écoutille.

Le rempart n'était pas à plus de soixante verges du bâtiment, et les Français, très-décidés à nous faire boire jusqu'à la lie le calice amer de la défaite, tiraient sur nous sans pitié.

Dans la cabine où mon généreux compagnon d'armes me descendit il n'y avait qu'un autre blessé, un sergent du 91^e, nommé Briggs, atteint à l'épaule d'un coup de feu ; il souffrait horriblement et ne se faisait faute de plaintes et de cris. On m'avait étendu aussi loin de lui que le comportait l'étendue de notre commun asile, et, quand je fus ranimé, nous

ne nous adressâmes pas un seul mot.

Mon sang coulait d'une manière inquiétante. Je parvins à défaire ma cravate, et, avec mes dents, à bander assez imparfaitement la plaie.

Au bout d'une heure environ, j'éprouvai une soif ardente, et je le dis à mon compagnon, qui d'un grand sang-froid me répondit par ce seul mot : — Buvez !

Il est vrai qu'un geste énergique m'expliqua ce qu'il voulait dire. Le plancher de la cabine était inondé. A force de tirer sur le bâtiment, les Français avaient envoyé quelques balles dans ses œuvres vives ; il faisait eau sans que l'on pût s'y tromper.

Je voulus me lever : impossible ! mes jambes me refusaient tout service. A grand peine arrivai-je à me mettre sur mon séant.

Une autre heure s'écoula. Tout entier à la douleur physique qui éteignait en lui le sentiment de la crainte, Briggs continuait à se plaindre. L'eau montait et montait sans cesse ; elle arrivait à ma poitrine et m'obligeait à tenir soulevé mon bras blessé. Le picotement que l'eau salée produisit sur une plaie vive est insupportable.

Je me voyais voué à une mort lente et certaine qui me faisait regretter de n'avoir pas péri sur les remparts au moment où un rat sans ude sonrière, lorsque tout à-coup il me sembla que l'eau baissait, ce qui était vrai. L'heure de la marée descendante était venue et fort à propos ; vingt minutes plus tard, c'était fait de moi.

Le feu avait cessé depuis long-temps. Le navire était couché sur le flanc, et la vase suffisamment raffermie ; des soldats français vinrent nous chercher. J'avouerai, sans la moindre vergogne, que je fus enchanté de me rendre à discrétion.

Au lieu de nous porter à bras jusque dans la ville, nos vainqueurs, assez peu cérémonieux quoi qu'on puisse dire de la politesse nationale, nous firent hisser comme des poids morts au sommet du rempart voisin. De là, je fus dirigé sur l'hôpital, en compagnie d'un jeune gâtillard qui trouvait la mission assez peu de son goût.

Pour se consoler, sans doute, il s'empara de la cantine qui pendait encore à mon côté, pleine aux deux tiers d'un excellent rhum auquel j'avais eu la maladresse de ne pas songer plus tôt. Ce procédé sans façon m'auto-

risant à quelque familiarité, je retrouvai assez de force pour lui arracher des mains ce vase qu'il vidait avec dévotion et dont j'absorbai le contenu en quelques gorgées.

J'entrai peu après à l'hôpital, où j'eus naturellement un récit que j'ai entrepris pour vous égarer. J'aurais cependant encore à vous conter la disparition de mes habits d'uniforme que j'eus la bonhomie de confier à un infirmier. Je pourrais aussi vous amuser en vous disant comme quoi je sortis de l'hôpital avec le pantalon d'un de mes camarades et la redingote d'un autre : costume d'autant plus malséant et mal assorti que le premier avait six pieds et le second quatre et demi tout au plus. Il ne serait peut-être pas sans agrément de consigner ici l'histoire de la chemise que l'hôpital m'avait fournie, et qu'on voulait absolument me reprendre sans me restituer la mienne. Je fis la plus belle défense du moude, non pas tant pour la chemise (encore que ce soit un vêtement précieux en lui-même), mais parce que j'avais cousu dans un de ses coins le peu d'argent qui me restait. D'ailleurs...

— Et M'Dougal, s'il vous plaît, que devint-il ?

Un nuage passa sur le front du narrateur.

M'Dougal avait quitté le navire aussitôt après m'avoir mis en sûreté. Personne n'a jamais su ce qui était advenu de lui, s'il mourut frappé d'un balte française ou noyé dans les eaux du Scheldt...

— Et Johanna ? m'interrompit-elle d'ajouter.

Johanna... reprit le colonel subitement déridé, Johanna quitta peu après Tholen et s'embarqua pour l'Angleterre.

— Avec vous ?

— Non pas, Dieu merci ! avec un timbalier des Coldstream-Guards. L'amour en général... et plus particulièrement celui des liqueurs fortes... perd cette inconsolable veuve. Du moins le burgher se plaignit-il des effets du punch qui avait servi de philtre amoureux au séducteur de sa belle-fille. Je le consolai selon toutes les règles de l'homœopathie, qui n'était pas encore inventée, en l'abreuvant de ce dangereux poison ; mais non pas à doses infinitésimales. Le prédicaant m'aïda beaucoup dans cette œuvre charitable.

(L'Illustration.)

Merrion-Square, 11 octobre 1843.

Chers concitoyens, je vous annonce que j'ai fourni caution aujourd'hui pour me défendre contre une accusation de trahison et d'autres crimes le premier jour des prochaines assises. J'exhorte le peuple à se tenir calme; toute tentative qui aurait pour but de troubler la tranquillité serait désastreuse et même criminelle. En conséquence, chers concitoyens, écoutez-moi. Ne vous laissez point tenter de troubler la paix publique, de violer la loi ou de commettre des désordres. La moindre atteinte portée à l'ordre public pourrait ruiner notre cause si belle et qui d'ailleurs doit triompher. Si, pendant la présente crise, vous voulez suivre mes avis, agir patiemment, légalement et avec calme, je puis vous garantir que le temps n'est pas éloigné où notre souveraineté rétablie fera l'ouverture du parlement irlandais dans College-Green. Toute tentative de nos ennemis pour arrêter le mouvement du rappel a eu jusqu'à ce jour un effet contraire; celle-ci échouera également, à moins que le peuple ne l'appuie par quelque acte illégal. Soyez, en conséquence, tranquilles, et nous triompherons.

O'Connell et ses coaccusés sont traduits devant le jury. Voici quel est le cours ordinaire de la procédure, et quel sera sans doute celui qui sera suivi à l'égard d'O'Connell.

La prochaine session ou le prochain terme s'ouvrira probablement dans peu de jours. La cause devra être déferée d'abord au grand jury, qui remplit l'office de chambre des mises en accusation. Le gouvernement a, si nous ne nous trompons, la faculté de traduire immédiatement ex officio les accusés devant le petit jury, le jury de jugement; mais c'est une faculté dont il use rarement, et dont il n'usera probablement pas dans le cas présent. Ainsi, le premier jour de la session, la cause d'O'Connell sera portée devant le grand jury. Le grand jury est composé de citoyens notables, généralement de ceux qui ont rempli les fonctions publiques. On lui soumet l'indictment ou acte d'accusation, sur lequel il délibère après avoir entendu les dépositions des témoins; après quoi il rend un verdict de *true bill* ou *no bill*. Dans le premier cas, l'accusation est fondée; dans le second, elle ne l'est pas. Habituellement, comme on ne soumet au grand jury que les affaires les plus évidentes, il rend avec un *true bill*. L'affaire passe alors au jury spécial. Le jury est composé d'abord de quarante-huit membres, réduits à vingt-quatre par la faculté qu'a chaque partie d'en récuser douze. Sur les vingt-quatre restants, le greffier en appelle douze. Après que les récusations légales ont été faites par l'accusé et par le ministère public, on demande à l'accusé s'il veut plaider coupable ou non coupable. S'il plaide coupable, il est condamné sans jugement, sur son propre aveu; mais cet aveu est une sorte d'appel à l'indulgence de la cour. S'il plaide non coupable, il passe par la procédure ordinaire.

Quand O'Connell fut arrêté en 1831, le grand jury rendit contre lui un *true bill*. Il plaida d'abord comme non coupable, puis il finit par plaider comme coupable. Le gouvernement d'alors, qui était celui de lord Grey, laissa tomber l'accusation. Il est présumable qu'il n'en sera pas de même cette fois et que les poursuites commencées aboutiront à leur terme. Dans tous les cas, la marche suivie par le gouvernement présente autant de dangers pour lui que pour O'Connell; car un acquittement des accusés par le jury donnerait une nouvelle impulsion et une sorte de consécration au rappel, et le gouvernement serait alors obligé de demander au parlement des pouvoirs extraordinaires.

L'accusation de sédition entraîne, s'il y a verdict de culpabilité, six mois de prison pour minimum, et la déportation à Botany-Bay pour maximum.

Les accusés peuvent être jugés dans un des lieux où les meetings ont été tenus; mais le procureur général a la faculté de les traduire à Dublin même.

Tout a été parfaitement calculé par le ministère tory pour arriver à ses fins. Depuis que des meetings se tiennent en Irlande, il pouvait ordonner des mesures pour les arrêter; mais il espérait qu'O'Connell et ses amis commettraient un crime de haute trahison, afin d'avoir un motif de faire tomber leurs têtes. Ce crime lui a manqué, et maintenant il se venge sur celui de sédition qu'il a laissé commettre pendant plusieurs années.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, le 11 octobre. — A mesure que le général Concha reçoit les renforts qui lui sont adressés de Valence et du Bas-Aragon, la ligne de blocus de Saragosse se resserre.

Au départ du dernier courrier, les troupes du gouvernement occupaient Torrero, la Casa-Blanca et autres points, à une portée de canon de la place, et avaient complètement battu la colonne insurgée qui était sortie et que cet échec avait obligée à se remettre à l'abri de ses murailles.

Les nouvelles du mouvement centraliste qu'avaient propagées ces jours derniers les journaux de l'opposition ne se sont pas vérifiées; il est évident qu'elles étaient mises en avant pour alimenter l'esprit du parti centraliste, qui se compose aujourd'hui des espartéristes, des démocrates et de tous les mécontents du parti libéral.

On ignore ici le chiffre positif des forces organisées par la junte de Saragosse; mais, en faisant toute la concession possible, il ne dépasse pas 5,000 hommes. Les chefs sont entreprenants et décidés à tout. Avant la sortie que dernièrement on effectua, il fut question d'attaquer la Aljaferia; mais l'avis des timorés prévalut, et on abandonna ce projet.

En Catalogne, les événements se succèdent, et les opérations ont un caractère d'activité que leur imprime la conviction du gouvernement, qui comprend que le foyer de l'insurrection est tout entier là, et qu'une fois étouffé, les affaires d'Aragon ne seraient plus qu'un feu de paille qui s'éteindrait de lui-même.

Quant aux autres points du royaume, s'il est vrai qu'il y a des symptômes d'agitation, il n'en est pas moins positif que le gouvernement a des chances pour les comprimer.

La fête de la reine a été solennisée hier par une cérémonie où elle a placé de ses mains la première pierre du palais que l'on va construire pour les cortès. Il y avait long temps qu'on n'avait vu autant de monde dans les rues de Madrid.

La garnison de Madrid, au nombre de vingt bataillons, neuf escadrons de cavalerie et une nombreuse artillerie, ont défilé devant la calèche de la reine.

Malgré les désirs et les efforts du parti de l'opposition, il est à croire que les cortès s'ouvriront sans entraves, car il ne manque plus que trois jours.

Voilà à peu près en somme les nouvelles du jour; je m'abstiens de considérations sur leur valeur et leurs conséquences, parce que cet examen dépend entièrement du prisme à travers lequel on le voit et des préoccupations plus ou moins partiales de l'observateur.

— Les dernières nouvelles de Madrid sont du 13 au soir.

M. Manuel Maria Aguilar, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, a été remplacé par M. Mariano de Carnerero, membre de la junte consultative d'état.

— Le *Messenger* a publié la dépêche suivante :

Madrid, le 13 octobre 1843.

» Aujourd'hui, à deux heures, le président du conseil a lu devant les cortès réunies le décret déclarant la session ouverte.

» M. de Oniz a été nommé président du sénat, MM. le duc de Frias et le comte d'Espeleta vice-présidents. M. Carnerero est nommé ministre à Lisbonne, en remplacement de M. Aguilar. L'ordre n'a pas été troublé un seul instant à Madrid.

Chronique.

LYON.

Un gendarme vient d'être arrêté pour avoir, à la suite d'une querelle, donné un coup de sabre à l'un de ses camarades.

— Un employé supérieur de la police municipale de la Guillotière vient d'être révoqué de ses fonctions.

— La liste générale du jury dans le département du Rhône pour 1844 est définitivement close et arrêtée au nombre de cinq mille cinq cent quatre-vingt-six personnes.

— La dernière livraison de la *Revue du Lyonnais* contient : *A la mémoire de Barthélemy Tisseur*, poésie, par M. Victor de la Prade.

Le Monastère des Annonciades dites Bleu-Céleste, par Collombet, Béranger et Paul-Louis Courier, par M. Paul Bocher.

Historiens du Lyonnais. — *Mazade d'Arèze*, par M. Collombet.

Tableau de Lyon en 1786, par Grimod de la Reynière.

Notice sur Claude-François Liénard, par M. J. S. P.

Grand-Théâtre, les Martyrs.

Variétés — Chronique.

DÉPARTEMENTS.

Les vendanges se terminent dans le Maconnais. Dans certaines localités, la récolte, sans être abondante, sera un peu meilleure qu'on ne l'espérait. Des propriétaires ont vendu d'avance à un prix élevé le vin qu'ils doivent faire.

Nouvelles Diverses.

Un billet à ordre de 200 f., signé Mallé, mécanicien, à Paris, rue Ménilmontant, fut présenté le 16 courant par un tiers porteur à ce commerçant, qui reconnut tout d'abord que sa signature avait été contrefaite. Plainte fut portée; et elle amena promptement l'arrestation du nommé Félix Alexandre, marchand de cirage, rue François-Miron, qui avoua sans hésiter qu'il était l'auteur du faux. Conduit à la Préfecture de police, cet homme, lorsqu'il y arriva, était dans un tel état de faiblesse, qu'il s'évanouit au moment où on se disposait à l'interroger.

M. le docteur Robertet, ayant été appelé, reconnut bientôt, aux spasmes du malade, à la lividité de son visage décharné et aux contractions de l'estomac, que ce malheureux était tombé d'infarction. Des soins lui furent donnés en conséquence, et au bout d'un certain temps il fut en état de parler. Voici ce qu'il raconta :

« J'ai une femme, trois enfants en bas-âge, et depuis longtemps je ne gagne presque rien. Dans ma détresse, je m'adressai au sieur L..., fabricant d'instruments de chirurgie, rue Mauconseil, qui, depuis long-temps, me devait quelque argent. « Je ne puis vous payer, me dit-il; mais il y a moyen de tout arranger : tachez de vous procurer un effet de commerce; je connais un escompteur qui m'en fera les fonds, et lorsque viendra l'échéance, je vous en remettrai le montant, ce qui me sera d'autant plus facile que je dois recevoir une somme considérable au mois prochain. »

« Je ne savais où me procurer cet effet de commerce que L... me demandait. J'étais au désespoir; mes enfants pleuraient en demandant du pain; ma femme, à genoux, me suppliait de ne pas les laisser mourir, et je n'avais pas à vendre une guenille valant seulement dix centimes. Alors je perdais la tête, et je fis ce malheureux billet. Mais jugez de mon désespoir : L... le prit, s'en servit, et ne me donna pas un sou; l'échéance est venue, et il n'a pas fait les fonds. »

Ici le malheureux Alexandre s'évanouit de nouveau, et sa situation parut tellement grave, que l'on s'empessa de le transporter à l'Hôtel-Dieu, en même temps que des secours étaient envoyés à sa femme et à ses enfants. M. Mallé, dont la signature a été contrefaite, ayant appris tous ces détails, s'empessa de donner son désistement; mais il était trop tard, et l'infortuné père de famille aura à répondre devant la cour d'assises du crime que la faim lui a fait commettre.

(Le Droit.)

— Nous avons annoncé que plusieurs employés de l'administration centrale du Mont-de-Piété de Paris avaient été arrêtés sous prévention de détournements frauduleux. L'instruction judiciaire qui se suit contre six prévenus maintenant en état d'arrestation, tandis que cinq autres personnes arrêtées d'abord comme leurs complices étaient rendues à la liberté, a déjà fait connaître à l'aide de quelles manœuvres ces détournements avaient pu être opérés.

Les principaux prévenus, employés, ainsi qu'on l'a dit, au Mont-de-Piété central de la rue des Blancs-Manteaux, profitaient de l'accès qu'ils avaient dans les différentes salles où sont classés les objets dont l'engagement a été fait chez les commissionnaires, pour y dérober des objets d'une certaine valeur, mais d'un petit volume, qu'ils emportaient. Ils faisaient ensuite réengager chaque objet chez quelque commissionnaire autre que celui qui avait fait le premier prêt, puis, lorsque cet objet revenait à l'administration centrale après avoir suivi la filière ordinaire, ils le reclassaient à la même place où ils l'avaient dérobé, de telle façon que, lorsque le premier engagé se présentait soit chez le commissionnaire, soit à l'administration, pour opérer le dégageant, son objet lui était remis, et que l'administration se trouvait ainsi privée d'un objet qui ne pouvait être reconnue et constatée qu'au bout de trois années, pendant lesquelles subsiste la faculté du dégageant.

C'est le grand nombre des défects de cette nature qui a fait reconnaître la fraude coupable qu'exerçaient les employés, maintenant placés sous la main de la justice, et chez lesquels ont été trouvées des pièces de conviction qui ne leur ont plus permis de nier.

— Le 12 octobre, l'adjoint au maire de Montreuil se rendit, accompagné du brigadier de gendarmerie de cette résidence, pour faire la levée d'un cadavre qui venait d'être découvert dans une cabane servant à mettre à couvert la chaux employée pour les constructions du fort.

Le bruit courait déjà que cette mort avait été causée par un suicide; mais les investigations de M. l'adjoint et du brigadier donnèrent un autre aspect aux choses, et tout leur fit pré-

sumer qu'il s'agissait d'un crime et non d'une mort volontaire.

Premièrement, la position qu'occupait le cadavre ne devait pas laisser supposer que le défunt avait pu se pendre lui-même. Une circonstance plus décisive est venue ensuite se joindre à cette première présomption. Le nommé Mazol, chasseur au 10^e léger, a déclaré qu'il s'était trouvé la veille, à dix heures du soir, avec le défunt, qui était porteur d'une somme de 400 fr., et en compagnie d'un troisième individu qu'il ne connaît pas. Toutes les recherches pour retrouver cet homme ont été jusqu'à présent infructueuses. On n'a rien trouvé non plus de la somme d'argent que le chasseur déclare avoir vue. On informe.

— On lit dans le *Glaneur de la Somme* du 14 octobre :

« La tempête de samedi à dimanche dernier a été effreuse en mer et sur les côtes; la marée était très-élevée, et, poussée par un vent violent, elle a rompu les digues en certains endroits et causé de grands dommages. A Saint-Valery, elle a passé par-dessus les digues du Romerel, a inondé les établissements aux abords du quai, et, en se retirant, a fait écrouler une partie des murs de ce quai. Le vent continue, mais la mer commence à baisser, et l'on n'a plus à redouter de semblables accidents. Le port d'Abbeville est encombré de navires. La longueur du quai n'ayant pas suffi, ils sont placés sur deux rangs; le vent contraire et la tempête retiennent ceux qui étaient sur le point de partir.

— On écrit de Breslau, 9 octobre :

« Nous venons de recevoir la triste nouvelle que la foudre est tombée hier à Bernstadt, et a déterminé un incendie qui a dévoré une grande partie de la ville. »

Tribunaux.

UN FUSIL SANS CHIEN.

Dans les premiers jours de l'ouverture de la chasse, un garde rencontre dans les champs un monsieur portant un fusil.

— Votre port d'armes ?

— Je n'en ai pas.

— Pourquoi chassez-vous ?

— Je ne chasse pas.

— Que faites-vous donc ?

— Je me promène.

— Avec un fusil ?

— Je ne peux pas dire que non.

— Je vous déclare en contravention, suivez-moi chez M. le maire.

— Est-ce loin ?

— Treize kilomètres et demi.

— Diable ! j'ai bien soif; ne pourrions-nous entrer chez un négociant où vous rédigeriez votre procès-verbal.

— Cela serait possible.

On va, on trouve un négociant, on y entre. Une bouteille et deux verres sont apportés; mais l'un reste vierge du liquide séducteur : c'est celui du garde, fonctionnaire champêtre et incorruptible. Ce magistrat en boudoir, dans l'exercice de ses fonctions, ne songe qu'à les remplir dans toute leur rigueur; il déploie une feuille de papier, se fait apporter encre et plume, et ne répond que par monosyllabes aux questions du délinquant sur la récolte des vins, pommes de terre, betteraves, les élections municipales de la commune, et la visite sur la filière de France de la reine Victoire.

Le papier bien étendu sur la table, la plume enrichie d'encre, le fonctionnaire, après avoir pris une mine tout-à-fait officielle, la radoucit singulièrement, et s'adressant à son coupable :

— Jeune homme, savez-vous écrire ?

— Mais oui.

— En ce cas, obligez-moi d'écrire le procès-verbal, il n'en sera ni plus ni moins; je l'écrirais bien moi-même, mais... j'ai mal au pouce... une douleur sourde...

— Vous avez tort de le laisser à l'air; voyons un peu.

L'examen du pouce, qui n'était ni enflé, ni rouge, ni crochu, fait par le délinquant, lui prouva en effet que le membre était incapable de se livrer à une calligraphie même bâtarde.

Le papier et la plume avaient changé de main, et le chasseur attendait la diction du procès-verbal.

— Sauriez-vous rédiger un procès-verbal ? lui dit le garde avec cette dignité froide et moqueuse qui caractérise une petite autorité faiblement constituée.

— Je le pense.

— Ce n'est pas une chose facile. D'ordinaire, je le rédige moi-même, mais aujourd'hui j'ai la voix fatiguée, une espèce d'enrouement.

— Cependant votre voix est assez claire.

— Ça paraît comme ça quand je parle; mais, quand je rédige, ça me prend au fond de la gorge, et c'est moins clair.

— C'est possible. Je vais rédiger le procès-verbal.

Cinq minutes après le procès-verbal était rédigé. Le rédacteur le passa au garde pour en prendre lecture; mais l'autorité se redressant plus que jamais :

— Jeune homme, j'ai confiance en vous. J'ai oublié mes lunettes, faites vous-même la lecture du procès-verbal; je vous en dirai ma façon de penser.

La lecture commença :

« L'an mil, etc. »

» Nous, garde, etc. »

» Etant en tournée, dans l'exercice de nos fonctions, etc. »

» Avons trouvé à..., sur le territoire de la commune de..., le sieur..., chassant avec un fusil sans chien... »

— Vous voyez, lui dit-il, je n'ai pas de chien.

— C'est juste, répondit le garde avec majesté, c'est la vérité pure. La lecture achevée, cinq minutes après le procès-verbal était signé par le garde, qui aujourd'hui était à la police correctionnelle pour en affirmer la sincérité contre le délinquant.

Mais aux débats une lourde tuile est tombée sur l'agent champêtre. Le prévenu a demandé qu'il fût donné lecture du procès-verbal, et, arrivant à ce passage : « Chassant avec un fusil sans chien, » il l'a interprété en sa faveur, faisant sonner tout haut l'impossibilité de chasser avec un fusil dépourvu de son chien.

— Mais ce n'est pas du chien du fusil que j'ai voulu parler, c'est d'un chien vrai, d'un chien de chasse, a dit le malheureux garde.

— Lisez le procès-verbal.

— Je m'en fiche pas mal du procès-verbal !

— Vous l'avez signé.

— J'ai cru que vous parliez d'un chien à quatre pattes.

La version du prévenu a prévalu, et, comme le garde ne s'est pas rappelé avoir vérifié si le fusil avait ou n'avait pas son chien, le tribunal a renvoyé le chasseur de la plainte et le garde à ses procès-verbaux.

Le gérant responsable, B. MURAT.

GYMNASE ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.

AUJOURD'HUI SAMEDI 21 OCTOBRE 1843.

La Permission de dix heures. — L'Amazone andalouse, par M^{me} L. Franconi. — Les Quatre Saisons, par M. Bastien. — La Poste royale, par M. L. Franconi fils. — La Disparition ou le Clown volontaire. — Les Pyramides arabes. — Aboukir, ou le Cheval labourer, dressé par M. L. Franconi. — La Chevauchée, commandée par MM. Bastien et L. Franconi fils. — Lundi prochain 23, clôture.

AVIS. — La rentrée des classes de l'institution de M. Monnot, à Serin, est définitivement fixée à la Toussaint.

AVIS. — M. SOFFIETTI, professeur d'italien et traducteur-interprète juré près la mairie et les tribunaux de Lyon, a l'honneur de prévenir,

ses élèves, ainsi que les personnes qui pourraient avoir besoin de ses services, que, de retour de son voyage, il vient de reprendre le cours de ses occupations.

Le domicile de M. Soffietti est toujours rue Sainte-Marie-des-Terraux, 5.

AVIS. — L'ouverture des soirées du Grand-Orient, aux Brotteaux, a commencé le dimanche 15 octobre : elles continueront tous dimanches et fêtes, de cinq à onze heures du soir, comme par le passé, avec la consommation.

Il est peu de personnes qui n'aient des cors, oignons, œils-de-perdrix. Pour les faire passer en peu de jours et sans douleur, il faut employer le TOPIQUE COPORISTIQUE SAISSAC ; il fait tomber la racine et procure une guérison certaine. — Il se trouve chez MM. Vernet et Aguetant, pharmaciens.

LIBRAIRIE.

Grande Baisse de Prix.

COLLECTION COMPLÈTE

DU MUSÉE

DES FAMILLES.

Dix beaux volumes in-4°, à deux colonnes, renfermant la matière de 75 volumes in-8° ordinaires, contenant plus de 3,000 vignettes, avec un abonnement pour les années 1843 et 1844, formant ensemble onze volumes.

45 fr. au lieu de 82 fr.

On accordera des facilités pour le paiement de cette collection.

A Lyon, chez PROSPER NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n° 6, dépositaire du Comptoir Central. On trouve à la même Librairie tous les volumes publiés dans le format Charpentier, les volumes du *Panthéon*, les éditions illustrées, et toutes les publications modernes. Dépôt de livres étrangers, pièces de théâtre, etc., etc.

Abonnement à la lecture pour la ville et la campagne. (10122)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-trois octobre 1843, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en table, commode, poêle, garde-robe, chaises, buffet, bureau, une presse pour l'appât des étoffes, un cylindre, deux rames, l'une en fer et l'autre en bois, etc. (3547)

Étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Lundi trente octobre 1843, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 1, à l'adjudication définitive aux enchères publiques, au par-dessus la mise à prix de 60,000 fr.,

D'UNE MAISON

d'un revenu annuel de 3,890 francs, Située à Lyon, rue Confort, n. 16.

Elle se compose de deux corps de bâtiments, cour, puits, caves voûtées, rez-de-chaussée, trois étages sur le derrière et cinq étages sur la rue, éclairés chacun par trois fenêtres et demie.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Charvériat, notaire. (9492)

Étude de M^e Nodet, notaire, successeur de M^e Cottin, place de Bellecour, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Nodet, notaire. (9915)

A VENDRE

1^{re} UNE MAISON BOURGEOISE,

Au hameau de Beauregard, commune de Feyzen (Isère).

Avec bâtiment de grangeage, cour, jardin, puits à eau claire, citerne et verrière, le tout d'un seul tènement clos de murs, de la contenance d'environ un hectare. Il existe indépendamment une salle d'ombrage et une allée de mûriers de très-belle venue; enfin, dans toute l'étendue occidentale de la propriété, est une terrasse d'allée d'où l'on découvre à peu de distance le Rhône, le chemin de fer et tout le coteau lyonnais.

2^o un fonds en terre, vigne et hautins,

Au lieu appelé les Côtes-de-Gournay.

Séparés des bâtiments par le chemin de Beauregard, de la contenance de trois hectares environ. S'adresser à M. Clopin, propriétaire et marchand de grains à la Bégude, commune de Feyzen. (2200)

A VENDRE.

MAISON BOURGEOISE

ET TROIS DOMAINES

Situés à Varambon, canton de Pont-d'Ain,

A proximité de la route royale de Lyon à Genève.

L'étendue totale est de cent sept hectares en terres, prés, bois et pâturages.

Revenu : 4,500 francs nets d'impôts, d'après baux authentiques.

On donnera pour le paiement le terme que désirera l'acheteur.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Cornu, avoué, rue Bombarde, n. 1, et, sur les lieux, à M. François Bossu, aubergiste à Varambon. (6006)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

FONDS D'AUBERGE

Bien achalandé.

Location très-moderée. S'adresser rue Mulet, 2, au 1^{er} M. Barbolat, chargé d'affaires. (133)

A vendre de suite.

JOLIE BUVETTE

Bien achalandée, quartier des Terreaux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Petitbernard, liquoriste, rue Saint-Marcel, 53, à Lyon. (180)

A VENDRE.

UNE MAISON

DE QUATRE ÉTAGES, en très-bon état et d'un revenu sûr.

S'adresser rue Saint-Georges, n. 13, au 2^e. (187)

A vendre en bloc ou en partie.

très-beaux mûriers greffés, EN BELLE QUALITÉ.

S'adresser à M. Miaz, aux Brotteaux, avenue de Saxe, n. 25, au 3^e, près la nouvelle église. (199)

A vendre de suite pour cause de départ.

fonds d'auberge,

Tout réparé à neuf et bien monté, ayant un bureau de voitures.

S'y adresser, quai de Bondy, n. 151, à Lyon. (209)

A vendre.

UN FONDS D'HOTEL

TRES-BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse.

On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, ou à M. Sauvignier, sellier-carrossier, place Croix-Paquet. (146)

AUX VACHES SUISSES.

A vendre.

8 orangers à fruits.

3 citronniers à fruits venant de Nice.

7 lauriers-roses doubles.

1 superbe grenadier.

S'adresser cours Morand, avenue de Créqui, aux Brotteaux. (211)

A louer de suite ou pour la Noël.

ENSEMBLE OU PAR MOITIÉ.

un premier étage au-dessus de l'entresol,

PLACE DES TERREAUX, N. 5.

Ce beau local vient d'être parfaitement agencé et décoré. Il a quatorze mètres de face sur dix-sept de profondeur, et six fenêtres, sur la place avec un grand balcon. Il serait convenable pour magasin ou grand établissement. — Prix : de la totalité, 4,500 fr.; d'une moitié, 2,400 fr.

S'adresser au portier. (173)

A louer de suite.

4 grands magasins contigus, avec une pompe dans l'intérieur et deux grandes caves, un 1^{er} étage ayant un escalier de communication, rue Mulet, 16, et rue Neuve, 21.

S'adresser au 1^{er}. (158)

A louer de suite.

1. Un ENTREPOT de 40 mètres de long sur 11 de large, clos de mur, avec des jours au nord à volonté, ayant servi pour desquilles à la maison Latta, propre à toute autre marchandise comme à tout autre usage, ayant aussi au besoin un logement.

2. Deux LOGEMENTS au 1^{er} étage et un au rez-de-chaussée.

Le tout situé dans la maison Jacquemin, avenue de Noailles et rue de Sally, n. 6, aux Brotteaux.

S'y adresser. (183)

A louer de suite.

Joli appartement composé de cinq pièces parquetées et bien agencées, avec alcove.

office, cave et grenier.

Cet appartement est situé rue de Bourbon, 24, au 3^e. On fera des concessions avantageuses au preneur.

S'y adresser. (213)

AVIS.

Un HOMME sachant parfaitement lire et écrire désirerait une place de garçon de recette ou de magasin. Il donnera de très-bons renseignements, et, au besoin, un cautionnement.

S'adresser chez M. Lacan, marchand poëlier, rue Bonneveau n. 3, à Lyon. (216)

Pâte Pectorale et Sirop

DE NAFÉ D'ARABIE,

Seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS de la Faculté de Médecine de Paris.

Racahout des Arabes, aliment des CONVALESCENTS, des DAMES et des ENFANTS.

DÉPÔTS aux pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, place des Célestins, à Lyon. (3278-6577)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (3288-6590)

SURDITÉ, MIGRAINE.

GUÉRISON.

Brochure, 4^e édition, par le docteur MÈNE-MAURICE, avec gravures colorées démontrant exactement leurs divers symptômes, cure facile par soi-même, analyse des meilleurs ouvrages, statistique de guérisons bien prouvées, etc. — Prix de cet ouvrage : 5 fr.

Chez M. Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, 15, à Lyon. (205)

SALON LITTÉRAIRE

CHRÉTIEN,

Rue de l'Archevêché, 3, au 1^{er}, vis-à-vis la grille.

Abonnement aux Livres et aux Journaux.

L'ouverture de cet établissement a eu lieu le 18 octobre. Le directeur prévient qu'il est ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. (219)

AVIS.

On demande, pour s'associer à une maison de Lyon dont l'industrie est en pleine activité et dont les bénéfices dépassent le 60 p. 0/0, une personne pouvant disposer de 15,000 fr.

S'adresser à M. duPuy, architecte, place Saint-Jean, n. 8. (206)

AVIS

ABONNEMENT D'ÉCLAIRAGE des cours et escaliers au mois ou à l'année, rue Casati, n. 4, au 2^e. (190)

AVIS.

M. HAWKING, professeur d'anglais, demeure tous jours rue Basse-Ville, n. 8, au 2^e. On le trouve chez lui, tous les jours, de deux à quatre heures. (219)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE,

A Jolind

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Les taux sont fixés pour chaque âge.



Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7605)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Moutet fils, épiciier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8568)

DU 20 AU 31 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à SIX heures du matin.

(7144)

A DATER DU 20 OCTOBRE 1843,

L'AIGLE

POUR CHALON

PARTIRA

Tous les jours impairs à 6 heures du matin.

(7310)

JUSQU'AU 31 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES.

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 6 heures 1/2 du matin. (7666)

DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulaiterie, 19.